

Pendant la course cycliste « Flèche du Sud », étape Rumelange-Rumelange, la circulation routière est réglée de la façon suivante le 26/05/2022 de 10h00 à 18h00 ;

Rte d'Esch

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, sur toute la longueur ;

Rue Jos. Müller

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, sur toute la longueur ;

Rue du Faubourg

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, sur toute la longueur ;

Rue Pierre Schiltz

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, sur toute la longueur ;

Rue Thomas Byrne

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, sur toute la longueur ;

Rue Principale

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, de la rue Thomas Byrne jusqu'à la rue des Légionnaires ;

Rue de Rumelange

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, sur toute la longueur ;

Rue de Schifflange

- **Stationnement interdit, des deux côtés**, du passage à niveau CFL jusqu'à l'intersection avec la rue des Prés ;

Pendant la même course, la circulation routière est réglée de la façon suivante le 26/05/2022 de 14h00 à 18h00 ;

Rte d'Esch

- **Circulation à sens unique**, en direction de la course, sur toute la longueur ;

Rue Jos. Müller

- **Circulation à sens unique**, en direction de la course, sur toute la longueur ;

Rue du Faubourg

- **Circulation à sens unique**, en direction de la course, sur toute la longueur ;

Rue Pierre Schiltz

- **Circulation à sens unique**, en direction de la course, sur toute la longueur ;

Rue Thomas Byrne

- **Circulation à sens unique**, en direction de la course, sur toute la longueur ;

Rue Principale

- **Circulation à sens unique**, en direction de la course, de la rue Thomas Byrne jusqu'à la rue des Légionnaires ;

Rue de Rumelange

- **Circulation à sens unique**, en direction de la course, sur toute la longueur ;

Pendant la même course, la circulation routière est réglée de la façon suivante le 26/05/2022 de 14h00 à 18h00 ;

Rue Neiwiss

- **Interdiction de tourner à droite**, à l'intersection avec la rue Pierre Schiltz ;

Parking Schungfabrik

- **Route barrée**, tronçon entre la rue Pierre Schiltz et le parking ;

Rue Michel

- **Circulation à double sens**, sur toute la longueur (après entrée circuit) ;
- **Route barrée**, à la hauteur de la rue d'Esch ;

Rue de Schifflange

Circulation à double sens, du passage à niveau CFL jusqu'à l'intersection avec la rue des Prés.